

Promouvoir une écologie positive**P3****Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures****T301**

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants
- VU** le Code des transports et notamment les articles L1112-1 et suivants, L1231-1 et suivants, L1271-1 et suivants, L2111-9 à L2 111-26, L2123-1 et suivants, L2141-1 à L2141-19, et les articles L5423-1 et suivants, L5133-1 à L5133-19, R5133-1 à R5133-4, D5111-1 et suivants,
- VU** le Code de la commande publique,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 45,
- VU** la loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 66-1078 modifié du 31 décembre 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes,
- VU** le décret n° 68-65 modifié du 19 janvier 1968 relatif aux événements de mer,
- VU** le décret n° 69-679 modifié du 19 juin 1969 relatif à l'armement et aux ventes des navires,
- VU** le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF Réseau,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,
- VU** le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement

des investissements de SNCF Réseau,

- VU** le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,
- VU** le décret n°2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de l'article L1272-2 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la convention du 9 janvier 2020 relative au financement de l'étude de faisabilité de redécoupage du block du tunnel de Chantenay
- VU** les statuts de la Régie départementale des passages d'eau de la Vendée,
- VU** la convention de délégation de compétences de la Région des Pays de la Loire au Département de la Vendée relative à la compétence de transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises signée le 29 décembre 2017 et modifiée par avenants,
- VU** le contrat définissant les obligations de service public pour le transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent assuré par la Régie Départementale des Passages d'Eau de la Vendée signé entre le Département de la Vendée et la Régie, le 26 décembre 2023,
- VU** le contrat d'affrètement coque nue du navire « Le Châtelet » en date du 21 décembre 2018 et son avenant n°1 en date du 22 décembre 2021.
- VU** le contrat d'affrètement coque nue du navire « Le Pont d'Yeu » en date du 21 décembre 2018 et son avenant n°1 en date du 22 décembre 2021.
- VU** le contrat d'affrètement coque nue du navire « Insula Oya II » en date du 21 décembre 2018 et son avenant signé le 22 décembre 2021,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2024 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le contrat d'engagement républicain de l'Observatoire Régional des Transports et des Mobilités signé le 8 novembre 2022,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Infrastructures, transports et mobilités durables

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention relative au financement de l'étude de faisabilité de redécoupage du bloc du tunnel de Chantenay, présenté en 1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 9 450 000 € TTC, sur un montant subventionnable de 9 450 000 €, à la subvention d'un montant de 3 150 000 € TTC, sur un montant subventionnable de 3 150 000 € TTC attribuée à SNCF Voyageurs par décision de l'Assemblée régionale en date du 22 décembre 2023, pour la prise en charges des dépenses relevant de l'investissement dans le cadre de la convention TER 2022-2031 au titre des acomptes d'avril à décembre 2024,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire correspondante de 9 450 000 € (dossier n°2024_00086),

D'APPROUVER

la convention relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés aux abords de 45 gares, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexions, présentée en 2 annexe 1,

D'AUTORISER

la dérogation aux règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier de la Région,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 1 104 656,04 € TTC à SNCF Gares & Connexions, sur une dépense subventionnable totale s'élevant à 1 349 360,84 € TTC,

D'APPROUVER

l'avenant à la convention relative au déploiement de stationnements vélos sécurisés sur le territoire de Pornic Agglomération, sous maîtrise d'ouvrage de Pornic Agglo Pays de Retz, présenté en 2 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 18 777,47 € TTC à Pornic Agglomération, sur une dépense subventionnable totale estimée désormais à 87 222,75 € TTC (2023_04830) dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 14 avril 2023.

D'APPROUVER

la convention relative au déploiement du défi mobilité en Pays de la Loire pour les années 2024, 2025 et 2026, présentée en 2 annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 60 000 € TTC à de l'association Alisée,

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 60 000 € TTC au titre de l'exercice 2024, 2025 et 2026,

D'APPROUVER
la convention de financement relative au financement des études et travaux portant sur le remplacement et la dépose des afficheurs légers 3G en région des Pays de la Loire, présentée en 2 annexe 4,

D'AUTORISER
la dérogation aux règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier de la Région,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
une subvention de 2 224 645 € TTC à SNCF Gares & Connexions sur une dépense subventionnable de 2 224 645 € TTC,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante d'un montant de 2 224 645 € TTC au titre de l'exercice 2024,

D'APPROUVER
le contrat d'affrètement coque nue du navire « Le Chatelet » présenté en 3 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

D'APPROUVER
le contrat d'affrètement coque nue du navire « Le Pont d'Yeu » présenté en 3 annexe 2,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

D'APPROUVER
l'avenant n°2 au contrat d'affrètement coque nue du navire « Insula Oya II » signé le 21 décembre 2018 entre la Région et la Régie Départementale des Passages d'eau de la Vendée présenté en 3 annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à le signer,

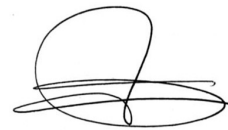
D'APPROUVER
la convention d'attribution d'une subvention de fonctionnement entre la Région des Pays de la Loire et l'Observatoire régional des transports et des mobilités (ORTM) pour l'année 2024 présentée en 4 annexe 1,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
à l'Observatoire régional des transports et des mobilités au titre de l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 18 675 € TTC sur une dépense subventionnable de 94 250 € TTC,

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 18 675 € TTC au titre de l'exercice 2024.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : R.BRANCOUR, C.HUGUES.

REÇU le 13/02/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs